



Avenue Minerve, 18 / 1410 Waterloo
N° d'entreprise : 839.832.334
RPM Région Wallonne
N° de compte : BE72 7512 0560 8516

Charte COVID 19 Stages 2021

Compte tenu des circonstances actuelles, l'organisation des stages est impactée par la nécessité de respecter différentes mesures sanitaires. Sachez que nous les prenons très au sérieux tout en voulant offrir à vos enfants un accueil de qualité, un espace émancipateur et non anxiogène.

Nous avons détaillé ci-après les différentes recommandations que nous suivrons pour les stages. Nous insistons pour que vous en preniez connaissance car certaines d'entre elles nécessitent votre coopération et votre engagement.

1. Concernant les conditions de participation et de tenue des stages.

- Si votre enfant fait partie d'un groupe à risque, vous avez la responsabilité d'indiquer dans le questionnaire en ligne si la maladie/condition est maîtrisée. Le conseil d'un médecin généraliste sur la participation est recommandé en cas de doute.
- Si votre enfant a été malade (symptômes au cours des cinq derniers jours), il ne peut pas participer au stage.
- Lors du stage, si nous constatons que votre enfant a des symptômes, nous devons l'isoler du reste du groupe de manière douce et sécurisée. Vous devrez alors venir le chercher le plus rapidement possible.
- Nous devons disposer de votre autorisation de communiquer si nécessaire vos coordonnées aux instances de traçage COVID 19 compétentes.
- En cas de maladie de votre enfant, d'un autre enfant ou de l'animatrice, le stage se verra tout de suite interrompu et nous vous demanderons de venir chercher au plus vite votre enfant. Vous serez alors remboursé en conséquence.
- Si les mesures gouvernementales venaient à changer en nous obligeant à annuler les stages, nous vous rembourserons en conséquence.

2. Concernant les mesures organisationnelles

- Les bulles de contact seront respectées et limitées au nombre de personnes que les autorités compétentes définiront pour les stages de Pâques (à ce jour, ce nombre n'est pas encore connu).
- En dehors de la bulle de contact, il s'agit de respecter une distanciation sociale stricte afin d'éviter la transmission du virus entre les parents mutuellement ou entre

les parents, les encadrants et les personnes extérieures.

Des balades seront organisées mais l'animatrice veillera à ce que le groupe ne rentre pas en contact avec des personnes extérieures.

- Nous vous demanderons de venir déposer et rechercher vos enfants en portant le masque et en respectant la distanciation sociale.
- Les enfants devront prendre leur lunch et leur gourde individuelle.

3. Concernant les mesures d'hygiène :

- Le lavage des mains se fera au minimum au début et à la fin de l'activité, avant et après les repas et à chaque passage aux toilettes. L'infrastructure, la planification et le matériel seront adaptés au respect de l'hygiène des mains autant que possible.
- Nous demanderons aux enfant de tousser dans leur coude,
- Nous prévoirons des mouchoirs en papier, une poubelle fermée et les surfaces de contact seront nettoyées régulièrement,
- Les espaces d'atelier seront aérés régulièrement.